

Bruxelles, le 20 décembre 2021

**Programme de vaccination de la Fédération Wallonie-Bruxelles**

Votre correspondante :

Dr. Paloma CARRILLO-SANTISTEVE : [vaccination@one.be](mailto:vaccination@one.be)

**A l'attention des professionnels de santé**

**Concerne : Vaccination des enfants 5-11 ans contre la COVID-19 - avis 9680 du CSS**

Honoré Confrère, Honorée Consœur,  
Madame, Monsieur,

Le Conseil Supérieur de la Santé vient de publier, le 17 décembre 2021, son avis 9680 sur la vaccination des enfants de 5 à 11 ans contre la COVID-19. Il y recommande :

1. de renforcer la vaccination initiale des adultes. Cette vaccination reste prioritaire dans la lutte contre la Covid-19 sévère et doit continuer à être fortement promue ;
2. d'implémenter rapidement la dose de rappel (le booster) pour les adultes ;
3. de vacciner les enfants âgés de 5 à 11 ans présentant des comorbidités ou en contact étroit avec des personnes à risque ;
4. de proposer la vaccination aux enfants âgés de 5 à 11 ans sans comorbidités. Cette vaccination se fera sur base d'un choix individuel et volontaire de l'enfant et de ses parents (ou de son représentant légal).

Le vaccin à utiliser sera Comirnaty BioNTech/Pfizer<sup>1</sup> (version pédiatrique). Il contient 10 µg d'ARNm (1/3 d'antigène par rapport à une dose de vaccin adulte). Le schéma actuellement recommandé par le CSS est de deux doses à trois semaines d'intervalle, conformément à la fiche technique.

Les enfants en bonne santé, âgés de 5 à 11 ans courent un faible risque de développer une infection grave au COVID-19, entraînant une hospitalisation ou le décès. Dans de rares cas cependant, l'infection par le SRAS-CoV-2 peut conduire à une MIS-C<sup>2</sup> et parfois à une hospitalisation en soins intensifs. Les enfants présentant des comorbidités ont 12 fois plus de risque d'être hospitalisés et 19 fois plus de risque d'être admis en soins intensifs.

Les enfants infectés peuvent contribuer à la propagation de la maladie dans les écoles et au sein des ménages et des groupes vulnérables. La société pourrait donc bénéficier de la vaccination contre le COVID-19 dans cette tranche d'âge.

Comme mis en avant dans l'essai clinique phase III, le vaccin est sûr et efficace contre le COVID-19 symptomatique chez les enfants de 5 à 11 ans. Les effets indésirables les plus

---

<sup>1</sup>Plus d'information sur les vaccins COVID, voir le site du CBIP :

[https://www.cbip.be/fr/chapters/13?frag=8901456&trade\\_family=42929](https://www.cbip.be/fr/chapters/13?frag=8901456&trade_family=42929)

<sup>2</sup> MIS-C: Syndrome inflammatoire multisystémique chez l'enfant

fréquents après la vaccination chez les enfants âgés de 5 à 11 ans sont similaires à ceux observés chez les personnes âgées de 12 ans et plus. Ils comprennent la douleur, la rougeur et le gonflement au point d'injection, la fatigue, les maux de tête, les douleurs musculaires et les frissons. Ces effets sont généralement légers ou modérés et s'améliorent quelques jours après la vaccination.

Les études sur les effets indésirables rares après une vaccination dans de grandes populations sont peu nombreuses. Les données provenant des pays où la vaccination de masse des enfants a débuté (comme les États-Unis et Israël) sont en cours d'évaluation. Au 8 décembre 2021, plus de 4 millions de doses ont été administrées dans cette tranche d'âge. Le CSS note toutefois que d'importantes lacunes et incertitudes subsistent, comme les données relatives à la sécurité (par exemple, myocardite, péricardite) qui pourraient apparaître dans une population plus importante d'enfants âgés de 5 à 11 ans et qui sont considérées comme rares pour le moment, la protection de la vaccination contre le MIS-C, l'impact de l'infection naturelle, la vaccination et le déclin de l'efficacité du vaccin et l'émergence de nouveaux variants préoccupants, comme le variant Omicron, et l'efficacité de la vaccination contre ceux-ci.

Enfin, le CSS met également en avant les éléments suivants :

- Une information claire et adaptée sur les bénéfices personnels et sociétaux attendus de la vaccination des jeunes enfants doit être proposée à l'enfant et à ses parents ou son représentant légal avant d'accepter le vaccin.
- L'accès aux domaines de la vie publique pour les enfants de 5 à 11 ans ne devrait pas être restreint en fonction de leur statut vaccinal (par exemple, pas d'extension du Covid Safe Ticket à cette tranche d'âge), comme le recommandait précédemment le CSS pour les enfants de 12 à 15 ans (CSS 9655).
- La vaccination peut être effectuée simultanément avec d'autres vaccins ou à n'importe quel intervalle, mais il est important de souligner que, lors de la vaccination des enfants, la priorité est toujours donnée aux vaccins du calendrier vaccinal de base (CSS 9675).
- Le CSS recommande la vaccination contre la COVID-19, indépendamment des antécédents d'infection par le SARS-CoV-2, au moins 14 jours après la guérison de la COVID-19 symptomatique, ou au moins 14 jours après un test PCR positif (CSS 9634).

Consultez l'ensemble de l'avis du CSS [ici](#) (en anglais).

Pour connaître toutes les informations pratiques concernant l'organisation de cette vaccination, consultez les sites suivants :

Pour la Wallonie : <https://www.jemevaccine.be/>

Pour Bruxelles : <https://coronavirus.brussels/vaccination-covid-menu/>

### ***La vaccination contre la Covid-19 parmi les autres***

Les gestionnaires du programme profitent de cette lettre pour rappeler que, même si la vaccination contre la Covid-19 occupe toute notre attention, il est cependant important de continuer à vérifier le statut vaccinal de vos patients et de les inviter, si nécessaire, à compléter les schémas entamés et/ou recevoir les doses manquantes pour le schéma de base.

Pour plus d'information : [https://www.ccref.org/e-vax/Rattrapage\\_vaccination\\_2021.pdf](https://www.ccref.org/e-vax/Rattrapage_vaccination_2021.pdf)

En vous remerciant pour votre précieuse attention, nous vous prions d'agréer, Honoré confrère, Honorée consœur, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

*Dr Paloma CARRILLO-SANTISTEVE,*  
Responsable du programme de vaccination  
de la Fédération Wallonie-Bruxelles